

## 1. Demande d'autorisation d'inscription à l'HDR

→ C'est la **Commission de la Recherche (CR)** de l'Université qui examine la demande et donne l'autorisation sur la base d'un dossier « léger »

[ Infos sur le site de l'Université Paris-Sud :

<http://www.u-psud.fr/fr/recherche/habilitation-a-diriger-les-recherches.html> ]

- Le-la candidat-e prend contact avec le C-HDR – RdV – Echanges...
- Le-la candidat-e constitue son dossier (demande d'inscription, formulaire, liste de publications, notice de travaux de 5 pages)
- Le C-HDR réunit une commission locale ad hoc, puis transmet le dossier à la CR avec son avis, aidé de la commission ad hoc
- Examen du dossier par la CR

→ *Si avis favorable : 2 ans pour soutenir l'HDR*

## 2. Rédaction du mémoire

[ Grande liberté sur la forme du mémoire ]

## 3. Soutenance

[ Infos (inscription, démarches) sur le site de l'UFR des Sciences :

<http://www.sciences.u-psud.fr/fr/recherche/inscriptions-a-l-hdr.html> ]

- Lorsque le mémoire est en voie d'achèvement :
  - Le-la candidat-e reprend contact avec le C-HDR pour la désignation du jury et surtout de 3 rapporteur-e-s
- Le C-HDR peut consulter la commission ad-hoc (choix rapporteur-e-s)
- Le C-HDR contacte les rapporteur-e-s (pour accord de principe)
  - *Les démarches administratives peuvent commencer*
- J – 2 mois : Désignation des rapporteur-e-s et envoi du manuscrit
- Le-la candidat-e se charge du choix de la date de soutenance, du lieu,...
- J – 20 jours : Date limite pour réception des rapports
  - *Désignation officielle du jury complet, avis de soutenance*
- J – 3 jours : Dossier de soutenance à retirer